

COMMUNE de LES ACHARDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune Les Achards, dûment convoqué par Monsieur Daniel GRACINEAU, Maire, le neuf décembre, s'est réuni en séance ordinaire salle du conseil de la commune des Achards.

Présents : Daniel GRACINEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Michel VALLA, Dominique CHOISY, Claire BRIANCEAU, Jean DIEU, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Guylaine CORNUAUD, Martial CAILLAUD, Yannick DEBIEN, Jean-Pierre CITEAU, Nathalie KARCHER, Nicolas PANIER, Mickael ONILLON, Vanessa VIGIER, Alice LENNE, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Nicole EDOUARD, Gérard JOURDAIN, Christelle GAUBERT, Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents excusés : Odile DEGRANGE donne pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Lynda PRUVOST donne pouvoir à Daniel GRACINEAU, Isabelle GIGAUD, Thierry DELGHUST

Absents : Gilbert GAUDIN, Valérie BENOIT, Vincent PIFFETEAU, Véronique DE MARCELLUS, Christophe CABANETOS, Elodie GOGUET, Benoist REMAUD, Stéphanie CHIFFOLEAU, Camille MORNET, Christelle MICHON, Patrick RUCHAUD

Sylvain MONIOT-BEAUMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

D16122019-03 Règlement d'attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°D18122017-12 adopte le règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations.



Considérant le nombre croissant de demandes de subventions exceptionnelles, il convient de modifier le règlement afin d'y intégrer les modalités d'attribution de ces demandes.

La présente délibération abroge la délibération n°D18122017-12

Monsieur Dominique CHOISY fait lecture à l'Assemblée du projet de règlement d'attribution des subventions présentées à la commission Finances du 19 novembre 2019.

Il demande maintenant à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce règlement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-  **Approuve** le règlement d'attribution de subventions aux associations tel qu'il a été présenté ;
-  **Charge** Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré à Les Achards, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
le Maire,

Daniel GRACINEAU